

le 7 janvier, 2021

Initiative de règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa, ON K1A 0E4
nrcan.offshorerenewables-renouvelablesextracotieres.nrcan@canada.ca

À qui de droit,

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, dont le nombre s'élève actuellement à plus de 300 000. Étant le seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral pour l'aider à élaborer les lois, les règlements et les politiques publiques qui touchent la profession. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de formuler des commentaires sur le document de travail intitulé [L'approche du Canada en matière de réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable](#).

Ingénieurs Canada appuie les cinq principes directeurs proposés dans la réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable (REER). Afin de garantir la pertinence de ces principes directeurs dans l'élaboration des exigences en matière de sécurité et de protection de l'environnement pour les projets d'énergie extracôtière renouvelable (EER), il est dans l'intérêt du public que des ingénieurs titulaires participent à l'examen de tous les projets d'EER proposés et supervisent ces installations tout au long de leur cycle de vie.

Les ingénieurs de toutes les disciplines du génie interviennent dans les initiatives et les activités d'exploration, de découverte, d'essai de production, d'extraction et de distribution du pétrole et du gaz extracôtiers. Compte tenu du niveau de risque que posent pour le milieu naturel les projets d'énergie extracôtière renouvelable, Ingénieurs Canada estime que les personnes qui effectuent des évaluations pour des projets désignés en vertu de la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#) devraient posséder un niveau élevé de compétences techniques et d'éthique, et être tenues professionnellement responsables de leurs actes. L'autoréglementation de la profession d'ingénieur garantit que les ingénieurs sont tenus de respecter des normes professionnelles et éthiques élevées, tout en établissant un précédent selon

.../2

lequel la sécurité publique est primordiale dans la pratique du génie. Le fait de mentionner directement, dans la REER, que des ingénieurs titulaires doivent être consultés sur tous les projets garantit que les initiatives et les activités extracôticières sont menées par des personnes qui doivent répondre de leurs actes en vertu de normes professionnelles et éthiques élevées, les mécanismes de réglementation en place exigeant des ingénieurs qu'ils travaillent dans l'intérêt du public, ce qui renforce les principes directeurs de la REER. Ingénieurs Canada propose donc de rédiger un principe supplémentaire selon lequel la participation d'un ingénieur titulaire est exigée.

De plus, Ingénieurs Canada estime que les cinq éléments clés proposés pour la réglementation, qui comprennent des exigences auxquelles les promoteurs de projets doivent satisfaire en fonction du type d'activité proposé, constituent un bon début, mais qu'ils doivent exiger explicitement que les activités et les projets soient authentifiés par un ingénieur titulaire d'un permis délivré par un organisme de réglementation canadien.

La conception des composantes du projet en ce qui concerne l'intégrité structurelle, la sécurité du personnel et la protection de l'environnement, ainsi que la fabrication, le transport, l'installation et la mise en service des éléments des projets extracôticiers nécessitent une surveillance professionnelle et une réglementation stricte. Plus précisément, dans la section 5 - *Éléments clés de la proposition de règlement sur les énergies extracôticières*, il est dans l'intérêt du public que les infrastructures, éléments et dispositifs sans exception soient soumis à la surveillance réglementaire d'ingénieurs canadiens.

Les infrastructures conçues ou construites au Canada sont assujetties à la réglementation de l'organisme de réglementation du génie de la province ou du territoire en question. Or, les infrastructures destinées à être utilisées en zone extracôticière et qui sont conçues et construites en dehors des limites canadiennes ne sont pas assujetties à la même réglementation canadienne en matière d'ingénierie. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt public que toutes les infrastructures conçues, construites ou utilisées au Canada, y compris dans les zones extracôticières, soient assujetties à la même réglementation que celle que les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie appliquent aux travaux terrestres.

Afin d'assurer la surveillance et la responsabilité de la conception, de la fabrication et de la construction des installations extracôticières décrites dans la section 5 du document de travail, il est impératif que l'assemblage, l'intégration, les essais et la mise en service des activités et des projets soient authentifiés par un ingénieur titulaire d'un permis délivré par un organisme de réglementation canadien. Cette exigence s'applique à tous les volets du projet extracôtier, y compris aux dispositifs de production d'électricité par le vent, les vagues, le courant ou la marée, aux structures sous-marines et aux fondations, aux plateformes de service électrique, aux câbles entre les installations et les câbles d'exportation, et à toute autre structure auxiliaire installée de façon permanente.

La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec des parties prenantes importantes, en particulier la profession d'ingénieur, est essentielle au soutien des initiatives et des règlements, de même qu'au maintien de l'intérêt public et de la protection de l'environnement naturel du Canada. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le gouvernement pour pouvoir contribuer au mieux à ces efforts.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de commenter cette importante initiative fédérale.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gerard McDonald".

Gerard McDonald, MBA, P.Eng., ICD.D
Chef de la direction

CC : Jeanette Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (h.c.), P.Eng., IntPE, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Joey Taylor, M.Sc., PMP, gestionnaire, Affaires publiques